

# Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club :

**le jeudi 18 mai 1995**

à partir de 19h.30, en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce, 26 à Wavre.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30.

**Mini-causerie** : "*Les ambulants*" par Jean-Louis DECHESNE, membre du club philatélique de Wavre.

Distribution des nouveautés par André Clusman.

Tombola animée par Jean Deraed

Belgique : N° BF 6 Charleroi **	3200 BEF
Belgique : N° CF 321A **	750 BEF
Belgique : N° 1153/58 ** - UNICEF	430 BEF
Belgique : N° 2071/76 ** - Belgica 82	240 BEF
Belgique : N° 2332/35 ** - Canards	160 BEF
Belgique : N° 2303/05 ** - Solidarité	150 BEF
Belgique : N° 2280/81 ** - Promotion Philatélie	125 BEF
Belgique : N° 1913/14 + 2078 ** - J.Q. + Caritas	72 BEF
Belgique : N° BF 42 + 52 ** - Antarctique + Rubens	70 BEF
Belgique : N° 1725 + 1795 ** - Van Gogh + Conservatoire africain	60 BEF
Allemagne : N° 654/62 ** - Secours d'hiver	135 FRF
France : N° 963 ** - Canoe	110 FRF
Allemagne : N° 636 ** - Adolf Hitler	90 FRF
Suisse : N° 815/23 ** - Série courante	50 FRF
Saint-Marin : 3 FDC 1994 ob.	100 BEF

## ARCHIVES

Afin de permettre au club de posséder un exemplaire de chaque bulletin, le secrétaire serait heureux de pouvoir récupérer un bulletin N° 292 de janvier 1995.

Bien merci d'avance.

# Challenge philatélique "Roger MIESSEN"

A l'initiative de M. Roger Miessen et du Cercle Philatélique de La Hulpe, plusieurs clubs du Brabant Wallon, dont le Club Philatélique de Wavre, se sont contactés et concertés pour mettre sur pied ce challenge.

## 1. Etendue et nature de la compétition

Il s'agit d'une compétition à laquelle peuvent participer les Cercles philatéliques du Brabant Wallon ou les membres desdits Cercles.

## 2. Périodicité de la compétition

La première épreuve du Challenge sera organisée par le Cercle Philatélique de La Hulpe en février 1996 (étant donné Junex '95) et ensuite bisannuellement soit en 1997, 1999, 2001, ... pour avoir une alternance avec les compétitions provinciales. L'organisation de la seconde épreuve sera attribuée, moyennant son accord, au Cercle ayant remporté la première épreuve du Challenge.

## 3. De la première épreuve

La première épreuve comportera trois disciplines, à savoir :

### a. en philatélie traditionnelle :

3 timbres-poste à l'effigie royale oblitérés en Brabant Wallon par un cachet à date de 1875, 1900 et 1940.

Ces timbres seront présentés sur une feuille Din A4.

### b. en histoire postale :

3 lettres ou enveloppes oblitérées au départ par un bureau des postes du Brabant Wallon et portant un ou des timbres-poste adhésifs représentant l'affranchissement :

- 1ère période : oblitération comprise entre 1849 et 1870

- 2e période : oblitération comprise entre 1905 et 1912

- 3e période : oblitération comprise entre 1945 et 1955

Ces lettres ou enveloppes seront présentées sur une ou deux feuilles Din A4

### c. en entiers postaux :

une oblitération Brabant Wallon sur :

- une carte-correspondance

- une carte postale Publibel entre 1945 et 1975

- une carte postale commémorative THEMABELGA entre 1975 et 1985.

Les affranchissements complémentaires (mécaniques ou par timbres-poste) sont admis.

Ces entiers postaux seront présentés sur une ou deux feuilles Din A4.

N.B. Pour les points 3a, 3b et 3c, on entend par Brabant Wallon toutes les communes (et leur bureau de poste) considérées

comme telles au 1er janvier 1995, qu'elle qu'ait été leur appartenance antérieure.

## 4. De l'appréciation des travaux

L'appréciation des travaux se fera :

- par un représentant de chaque Cercle participant qui ne cotera pas la participation de son Cercle ou des membres de son Cercle.

- par une ou plusieurs personnes étrangères aux Cercles participants.

Aucun nom ou appartenance à un Cercle déterminé ne peut apparaître sur les feuilles Din A4.

Un numéro sera attribué par le Cercle organisateur à chaque Cercle ou membre(s) d'un Cercle lors du dépôt des travaux dans chaque discipline.

Une seule participation sera admise dans chaque discipline par membre(s) du Cercle participant.

La cotation est effectuée sur base de 300 points par discipline, à savoir :

### Philatélie traditionnelle :

fraîcheur du timbre 20 pts

centrage 20 pts

dentelure 20 pts

lisibilité de l'oblitération 40 pts

3 x 100 points

### Histoire postale et entiers postaux :

fraîcheur du document 40 pts

lisibilité de l'oblitération 30 pts

positionnement de " 30 pts

2 x 3 x 100 points

## 5. Attribution du Trophée

Le Trophée du "Challenge Miessen" sera attribué au Cercle totalisant le plus grand nombre de points sur 900, le meilleur résultat étant pris en considération dans chacune des composantes d'une discipline.

## 6. De l'inscription

Un bulletin d'inscription sera créé et envoyé aux Cercles du Brabant wallon début septembre 1995.

## 7. De la seconde épreuve

La seconde épreuve (1997) comportera un cadre (12 feuilles Din A4 sur une thématique Brabant Wallon en général.

Des précisions à ce sujet seront communiquées en temps utile.

# Revoilà les timbres de Touva

Tous les anciens philatélistes se souviennent de ces timbres à images qui ont paru entre les années 1930 et 1940. Mystérieuse et lointaine contrée, montagnes couvertes de neige, habitants vêtus de fourrures, chameaux, yaks... que de représentations insolites à l'époque où l'on voyait généralement sur les timbres des effigies de doctes personnages ou des allégories.

Le territoire, grand comme un petit tiers de la France, est peuplé d'environ 300 000 habitants descendant des peuples turco-mongols de l'Asie centrale. La capitale, jadis Bielotsarsk (tsar blanc) avait été fondée par les Russes en 1913 et comptait à cette époque 725 habitants. Après la révolution d'Octobre, en 1921, fut créée la république autonome de Touva. La capitale s'appela, non sans humour, Krasnii qui veut dire « Rouge ». En janvier 1926, le nom changea en Kizil, « Rouge », mais en mongol !

Les timbres émis entre 1926 et 1941 imprimés à Moscou ne répondaient probablement pas à d'impérieuses nécessités postales mais plutôt à un besoin de devises. Si une grande partie des tirages fut destinée aux philatélistes, l'autre affranchit normalement le rare courrier de cette région à partir du bureau de poste de Kizil ou d'autres villages (encore plus rare).



1934.



4

En 1944, Touva fut incorporé à l'URSS et cessa d'émettre des timbres...

Mais, les revoilà !

Le parlement de Touva a décrété, en mai 1994, que « Pour mieux faire connaître la république, reprendre la tradition philatélique, arrêtée en 1944, en émettant des timbres-poste ».

Le 1<sup>er</sup> juillet 1994, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Touva dans la Russie, trois timbres ont été émis de 40, 50, 75 roubles représentant respectivement la carte, un cavalier et le monument (1) « Centre de l'Asie » ainsi qu'un bloc avec les 2 premiers timbres (2). Tirage : timbres dentelés 90 000 ; non dentelés 10 000 ; blocs 15 000 ; blocs non dentelés 1 000.

Le 26 août, 2<sup>e</sup> émission, sujets traditionnels, timbres triangulaires : 100, 125, 150, 200, 300, 600 roubles (3). Tirage : dentelés 90 000 ; non dentelés 10 000. Imprimés en Autriche comme les précédents.

On peut se demander si ces timbres auront cours sur tout le territoire de la Russie, voir à l'étranger ou bien si leur circulation sera limitée à la république ?

Pour la petite histoire, signalons qu'il y a eu des « précurseurs » tous fantastiques à cette reprise d'émissions régulières. Il s'agit de diverses surcharges, en caractères cyrilliques ou latins (4), sur timbres d'URSS, même cette lettre (5), oblitérée Kizil du 24 mars 1993 est fabriquée pour les collectionneurs.

Igor Orobchenko



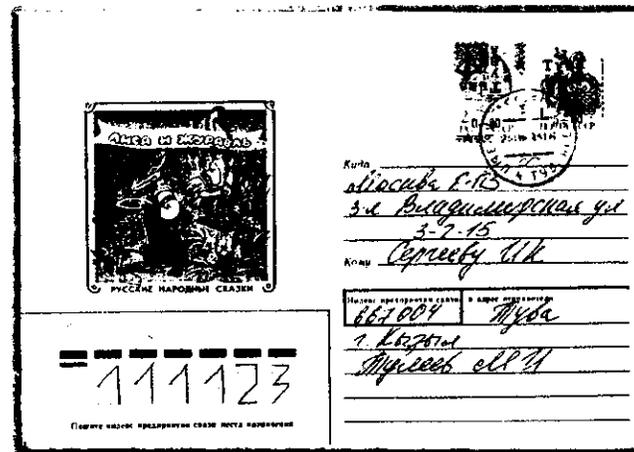
1



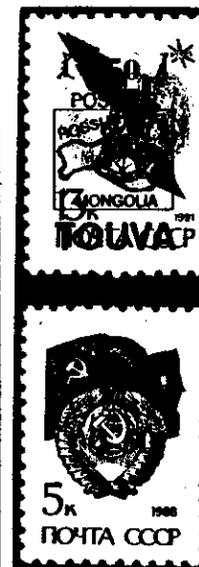
2



3



5



4

# LA COMMISSION D'EXPERTISE :

## *Travail de devin ou de spécialiste ?*

Voici quelques temps, le règlement de la Commission d'Expertise de la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique a été publié dans son bulletin. Cette publication avait pour objectif de donner aux responsables des clubs une meilleure notion de la manière de présenter une demande, de souligner la compétence de la commission, de définir clairement les droits et les devoirs du demandeur et de la commission et d'aider à répondre aux questions relatives aux tarifs. En même temps, on profite des expositions philatéliques pour mieux rapprocher la Commission d'Expertise, du grand public.

Que la Commission n'ait pu répondre à toutes les questions, cela apparaît au travers des réactions de collectionneurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer à gauche et à droite, notamment de la part de ceux qui n'avaient pas encore franchi le pas de consulter la Commission.

Ce qui est inconnu, est mal aimé ! Quelques-uns pourraient considérer que la Commission d'Expertise de notre Fédération est une sorte de club de favorisés, lequel manie les dés ou jour au "vogelpik". Cela pourrait difficilement être considéré comme de la promotion. Les membres de cette Commission ne sont certainement pas opposés à des activités qui sont habituellement exercées entre le foyer et le café, mais faire une expertise n'est pas un sport de cafés et elle ne peut se faire qu'à jeun ! Cela apparaîtra d'une manière ou d'une autre dans ce qui suit !

Le premier pas à franchir afin d'obtenir une expertise d'un timbre ou d'un document est d'introduire une demande sur formulaire "ad hoc". Le document est disponible auprès de tous les responsables des clubs

locaux ou peut être obtenu sur demande au secrétariat de la Commission d'Expertise (voir Vade-Mecum p. 101.06 - 9/9). Les informations requises de la part du demandeur concernent son identité, le club auquel il est affilié et la description des pièces qu'il soumet à expertise.

F. R. C. P. B. Commission d'Expertise		DEMANDE DE CERTIFICAT D'EXPERTISE	
Pièces soumises par .....			
Membre du Cercle N°..... F.R.C.P.B. ....			
Adresses complètes, s.v.p. ....			
Description des pièces			
1	.....		
2	.....		
3	.....		
4	.....		
5	.....		
6	.....		
Je demande que les pièces authentiques soient - ne soient pas - marquées (X)			
Je demande que les pièces faussées ou falsifiées soient - ne soient pas - marquées (X)			
Date et signature.			
(X) Enter le numéro initial.			Notaranda taal op te schrijven

En même temps, le demandeur doit annoncer formellement si un cachet d'expertise doit être apposé. Uniquement sur demande, les vrais ou faux timbres ou documents reçoivent un cachet (voir plus loin). Les demandes, avec les documents, doivent être envoyés par pli recommandé au secrétariat.

### Le matériel

Que présente-t-on à la Commission d'Expertise ? Une question à laquelle on ne peut répondre d'emblée. Evidemment, il y a toujours le retour des classiques: les grosses valeurs des émissions "fine barbe" et "grosse barbe" de Léopold II, le 5 F. type Pellens, la série Orval avec la surcharge "L couronné" et avec les cachets spéciaux, Braine l'Alleud avec les cachets spéciaux et

des journées postales anversoises, pour n'en nommer que quelques-uns.

A cela il faut ajouter diverses sortes de falsifications: timbres, surcharges, oblitérations, falsifications partielles ou complètes, pièces rafraîchies ou entièrement "reconstituées" avec du non authentique...

Reste alors le casse-tête de devoir examiner des timbres ou documents pour lesquels le collectionneur a gentiment dépensé pas mal d'argent...!

Tout ce qui coûte cher a été contrefait, et cela ne vaut pas seulement pour la philatélie. Cependant, de nombreux timbres bon marché ont été contrefaits parfois au détriment des Postes mais aussi et souvent afin de "soulager" les débutants de quelque argent ! Que ceci ne soit pas une exception a été démontré récemment par la publication du "Focus des faux" - Un guide de la falsification des timbres ordinaires.

Dans ce livre richement illustré, sont seulement prises en considération les émissions authentiques qui se trouvent à la portée de la plupart des collectionneurs.

La falsification des surcharges appartient à l'espèce la plus courante, sauf que le faussaire dispose ici d'un matériel authentique (le timbre) lequel doit simplement être pourvu de l'oblitération (manuelle ou typographique). Un exemple typique est le timbre Albert Ier, type Pellens, lequel, en 1915, a été surchargé d'une "roue ailée" afin d'être utilisé par les Chemins de fer. Avec la régularité d'une horloge, cette série est offerte dans des ventes aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Il suffit parfois d'un regard sur la reproduction pour se rendre compte les timbres "signés" ou acceptés aux enchères appartient aux falsifi-

cations les plus connues (ill. page suivante). Un autre domaine de plus en plus exploré ces derniers temps, est la falsification des oblitérations.

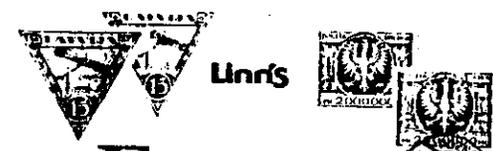


Timbres des Chemins de fer n° 54 et 55, avec fausses surcharges

Avec les moyens techniques disponibles actuellement, surtout par photocopie (également en couleur), il est enfantin de munir un timbre sans gomme d'une belle oblitération, de préférence très rare. Seul un œil exercé et un appareillage de contrôle peuvent amener à donner une réponse définitive.

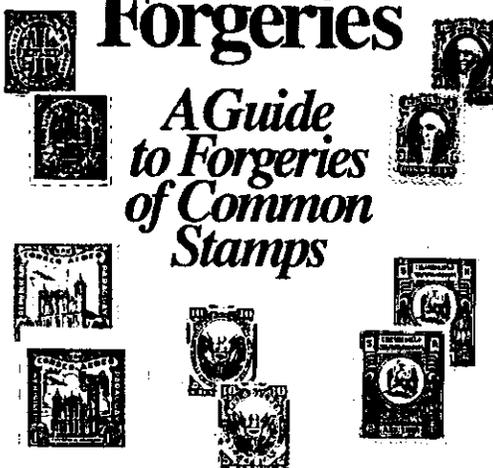
### L'expertise

En fait, l'expertise commence lorsque le secrétariat dispose de la demande et du matériel à expertiser. Après un premier contrôle, le secrétaire prend contact avec les membres de la Commission qui sont compétents dans la décision finale. Il arrive que la décision soit rendue possible après un court entretien téléphonique, lorsqu'il s'agit d'une falsification connue ou aisée à déterminer. Dans le cas d'un travail plus difficile, le matériel est envoyé par courrier recommandé à destination de l'expert. Dans des cas bien précis, par exemple de collection spécialisées, la Commission d'Expertise peut faire appel à un philatéliste d'expérience dans un domaine déterminé, ce qui est plutôt une exception qu'une règle. La composition de la Commission



## Focus on Forgeries

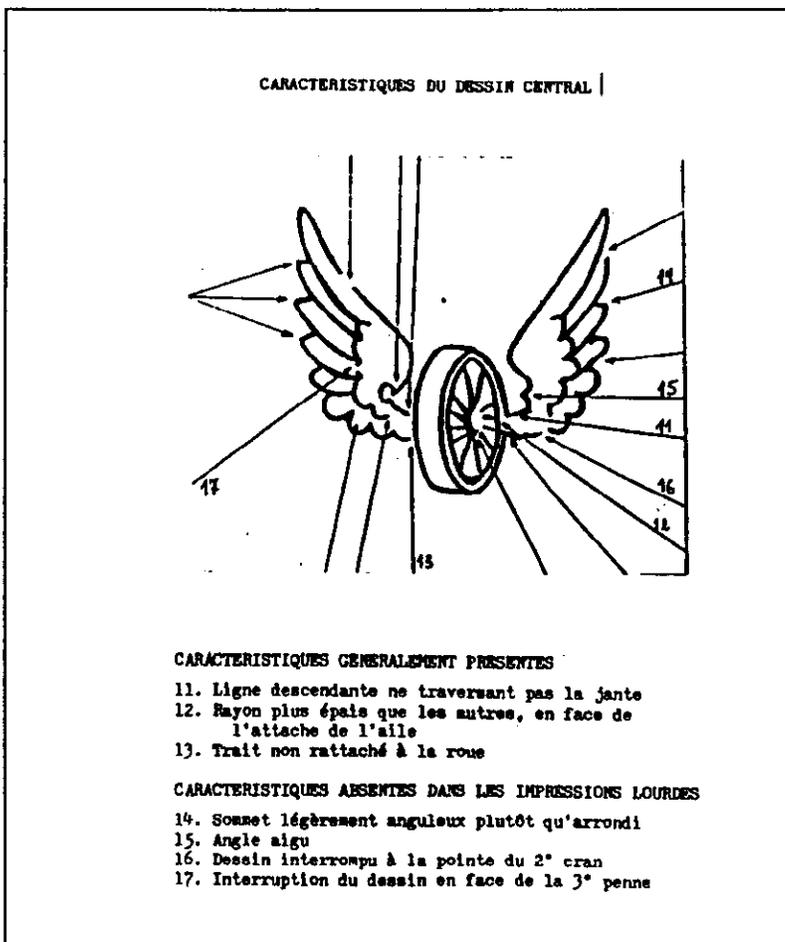
### A Guide to Forgeries of Common Stamps



Varro E. Tyler

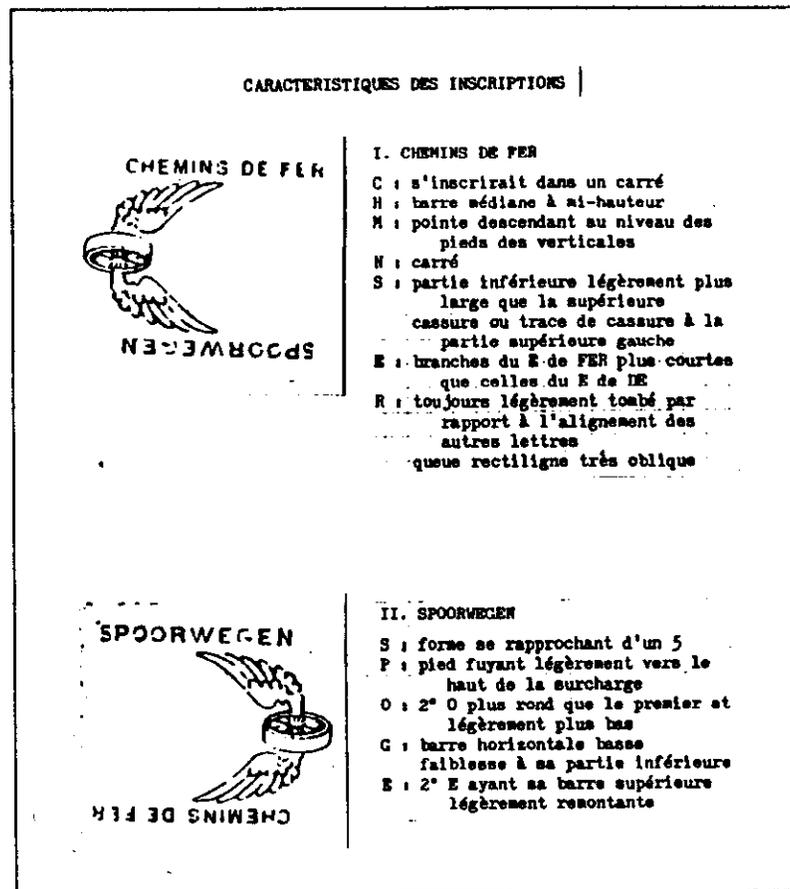
Varro E. Tyler : Focus on Forgeries - Falsifications des timbres ordinaires / Vervalsingen van alledaagse zegels

d'Expertise est publiée dans le bulletin de la Fédération (voir règlement). La personne centrale de la Commission est Mr Roger Vervisch qui bénéficie de la notoriété philatélique par ses publications, pour lesquelles il a reçu, il n'y a pas si longtemps, le prix littéraire



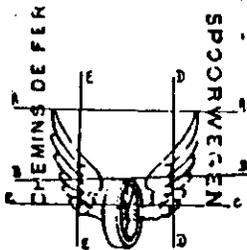
Caractéristiques d'authenticité de "La roue ailée" (Mr R. Vervisch)

Paul de Smeth. Non seulement il bénéficie de l'expérience indispensable issue de son travail de recherche et d'expertise, mais en plus, il a construit une collection de référence, laquelle couvre quelque 90 % du terrain d'expertise de la Commission.



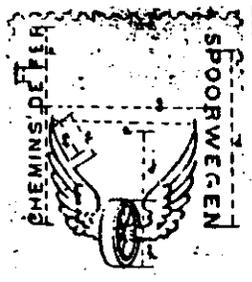
Caractéristiques d'authenticité de la partie du texte "Chemins de fer/Spoorwegen" (Mr R. Vervisch)

ALIGNEMENTS ET MENSURATIONS



I. ALIGNEMENTS

- A. Un trait passant par les sommets des ailes coupe le S de CHEMINS en son tiers supérieur et le premier angle de W
- B. aligne H, E et le haut de la roue
- C. aligne l'extrémité des lettres C & H et le point de raccordement supérieur de l'aile
- D. Le dessin en U du centre est à gauche d'une droite passant par les sommets des dessins en U du haut et du bas
- E. Un trait tangent aux dessins en U du haut et du bas laisse les deux autres à droite de ce trait



II. MENSURATIONS

- |               |               |
|---------------|---------------|
| a = 12 3/4 mm | f = 1 1/4 mm  |
| b = 3 1/4 mm  | g = 14 1/2 mm |
| c = 4 mm      | h = 6 mm      |
| d = 15 mm     | j = 6 mm      |
| e = 17 mm     |               |

**Caractéristiques d'authenticité des mesures et rapports de lignes (Mr R. Vervisch)**

Que cette collection de référence soit de valeur inestimable ne doit pas être prouvé. En effet, toute expertise commence par une étude et une description précise du matériel de base.

**Le certificat**

Nous en venons maintenant au résultat final de l'expertise, notamment l'attestation qui, dans l'avenir, devra accompagner les timbres ou le matériel lors d'expositions ou vente de la collection. Un sérieux handicap serait, lors d'une participation compétitive, de ne pas disposer d'une telle preuve d'authenticité et, - faut-il le dire - de faire face à une moins value dans le cas d'une vente éventuelle. Trop souvent hélas, nous avons constaté lors des ventes publiques que les candidats acheteurs de collections, dans lesquelles se trouve du matériel douteux, ne tiennent aucun compte de la valeur des pièces non expertisées. On peut difficilement leur donner tort!

Avant d'établir le certificat, les experts concernés se rencontrent afin de procéder à un contrôle visuel du matériel. Celui-ci est d'une grande importance pour juger de l'état du matériel. En effet, à côté du jugement sur l'authenticité, la Commission donne aussi une description précise des défauts découverts.

De plus, une copie du timbre ou du document est tirée et collée sur le certificat. Sur la face lorsqu'il s'agit d'un ou deux timbres; au dos du certificat pour des séries ou documents.

F. R. C. P. B.  
Commission d'Expertise

Certificat N° 6 075

déposé à ..... ABEP Bruxelles

Pièce soumise à la Commission ..... Belgique Chemin de Fer n° 55

Opinion de la Commission ..... surcharge fautive

La pièce a été marquée comme suit

F. R. C. P. B.  
KEURINGS  
COMMISSIE  
COMMISSION  
D'EXPERTISE  
K. L. B. P.

Control, date et signatures.

*Handwritten signatures and date: 1967, R. Vervisch*

F. R. C. P. B.  
Commission d'Expertise

Certificat N° 3 074

adressé à ANEP Bruxelles

Pièce soumise à la Commission Belgique Chassin de Fer n° 54  
surcharge double

Opinion de la Commission surcharge fausse

La pièce a été marquée comme suit

 Cachet, date et signature.

*M. L. L. L.*  
*P. S. Vermeir*



La reproduction est munie du cachet "BELG" encadré et, au-dessous du formulaire, on trouve également le cachet double cercle de la Commission d'Expertise et le cachet à date. Comme garantie supplémentaire, la signature de deux membres de la Commission doit apparaître sur le rapport d'expertise.

Selon le genre de matériel, on utilise un formulaire de couleur différente. Le bleu est réservé aux pièces authentiques, le rose pour les pièces fausses ou falsifiées, les essais et les timbres reconstitués reçoivent chacun leur couleur propre. Dans des cas exceptionnels, par exemple lorsqu'une réponse définitive ne peut être donnée, la Commission décide de réserver sa décision et utilise un formulaire blanc. Comme déjà signalé précédemment, un poinçon de la Commission ne peut être apposé sur le matériel que sur demande expresse de l'expéditeur. L'endroit du timbre de couleur et son positionnement (par ex. en bas à gauche, du bas vers le haut) sont arrêtés par le règlement de la F.I.P.

Souvent, les timbres portent déjà diverses marques de couleur (du propriétaire, du commerçant...) et c'est toute une histoire pour exécuter le travail selon les règles de l'art. Cela devient tout à fait comique lorsque le tampon de couleur "faux" de la F.R.C.P.B. "brille" au milieu de signatures et cachets divers, lesquels font de leur mieux pour convaincre le propriétaire de l'authenticité de son coûteux bien!

Combien de temps prend une telle expertise ? A cette question, nous devons donner une réponse nuancée. Lorsque tout est complet, cela peut se faire dans les quatre à cinq semaines. Mais parfois, il existe divers empêchements : la consultation d'experts en dehors de la Commission, la maladie ou l'absence de l'un ou l'autre membre de la Commission, peut mettre lourdement à l'épreuve la patience du demandeur. En attendant, il peut se consoler : lors du traitement du matériel, le facteur temps ne prime jamais et, avant toute chose, le souci principal de la Commission est de donner un avis sincère et professionnel.

### Réflexion finale

Revenons un instant au titre de cet article. L'objectif a été de clarifier la manière de travailler de la Commission d'Expertise de la FRCPB. Nous espérons avoir convaincu le lecteur du sérieux avec lequel les choses se passent et donné une idée précise de la méthode de travail de la Commission. Ces éclaircissements seront donnés d'une autre manière et à d'autres endroits et nous continuerons à le faire dans l'avenir. Notre objectif essentiel est de protéger les collectionneurs moins expérimentés contre les arnaqueurs de tous genres.

Nous ne restons pas inactifs non plus sur le plan des publications relatives aux falsifications. A côté d'articles dans la presse philatélique, les membres de la Commission publient aussi des articles sous le patronage du Groupe d'étude des falsifications. Nombre de Commissaires sont également membres du Groupe d'Etudes et cela va de soi qu'ils collaborent étroitement avec la Commission. La connaissance ne doit pas seulement être exercée mais aussi et surtout répandue.

Cependant, nous ne sommes pas des naïfs! L'expérience nous a montré qu'il y a de nombreux philatélistes qui persistent à croire dans "l'achat de leur vie" plutôt que d'admettre un avis concernant l'authenticité de leur achat. Il fait bon vivre et ne rien savoir! Tôt ou tard, les faits leur donneront tort, à leur grande honte.

*John VANHORENBEECK*

*Secrétaire de la Com. d'Expertise de la FRCPB*

**Sources :**

- Archives et règlement de la Commission d'Expertise de la FRCPB
- Varro E. Tyler : Focus on Forgeries - A guide to Forgeries of common stamps (Ed.: Linn's Stamps news, 1993)
- Fiches avec marques d'authenticité des archives de R. Vervisch

Avec nos remerciements à Mr Michel HANS pour le matériel qu'il a eu l'amabilité de mettre à notre disposition.

*Nouvelles Fédérales : 114 - 1/95 - 31.01.95*

**Réalisation Inter-membres  
du jeudi 18 mai 1995**

Pays	Description	prix
1. BELGIQUE	1 PRECUSEUR DE LIEGE A HUY DU 17/12/1849 PORT 2 DEC.	150
2.	1 C.P. DE SPA A BXL DU 5/7/1905 T.P. 53 TAXEE A L'ARRIVEE PAR T.TAXE 5	50
3.	1 C.P. DE MORESNET (BELGE) A STAVELT DU 18/3/1914 T.P. 110	75
4.	1 C.P. DE LEYSELE A LOVERVAL DU 11/8/1919 T.P. 135 OBL. DEPOT RELAIS LEYSELE (CAT. DELFOSSE COTE B 100/250 F)	85
5.	1 L. EXP. PAR AVION DE BXL A BERLIN DU 14/8/1935 T.P. 292G ET 426 (TARIF EXACT : L. 1,75 F + EXPRESS 3,50 F + SURTAXE AERIEENNE PAR 20 GR. 0,50 F) TRES BEAU	2500
6.	1 NOTICE PHIL. T.P. 979 A 985 OBL. 1ier JOUR	400
7.	4 L. "PAR AVION" DE BXL A TANGER DE 1955 A 1956 T.P. 961-963 (3)-964-973-975-978-986 (3)	120
8.	5 L. "PAR AVION" DE BXL A LEOPOLDVILLE DE 1957 A 1960 T.P. 1037 (2)-1038 (2)- 1046 (2)- 1093 (3)-1102-1104-1107- ET 1125 A 1127	125
9.	1 L. REC. EXPRESS DE BXL A BXL DU 19/4/1970 T.P. 848 B (2) TARIF EXACT : L. DE 20,1 A 100 GR. 7 F + REC 15 F + EXP 18 F	85
10.	28 T.P. OBL. SPECIALES, SOUVENIR, 1ier JOUR.....	150
11.	VOL COMMEMORATIF BXL/NEW-YORK "MAY 1947 NEW-YORK CENTENARY PHILATELIC EXHIBITION" T.P.Aér. 15 A 17 ET 15A A 17A	85
12. BELG. 14/18	1 BULL. EXP. COLIS DE BXL NORD A NIVELLES DU 5/2/18 T.P.Occ ET 21	14 275
13.	1 E.P. N° 10 DE JEMELLE A GEDINNE DU 14/5/1918 CENSURE MILIT. DE DINANT	75
14. SERVICE	10 C.P. T.SERVICE 51 ET 59	175
15.	10 C.P. T.SERVICE 72-73-77 ET 78	175
16. REICH 14/18	1 C.P. OBL. POSTE MILIT. DE LA 56ième DIV. INFANTRIE VERS LEIPZIG DU 14/9/1915 + GRIFFE "SODATENBRIEF ERF-INF-REGT-Nr 24 2. KOMPAGNIE"	75
17. U.S.A.	1 L. T.P. 59 DE BALTIMORE A ROTTERDAM DU 6/5/1881	75
18.	1 L. T.P. 101 DE CHICAGO A BXL DU 23/1/1897 VERSO CACHET LINEAIRE DE NEW-YORK DU 23/1/1897	75
19. INDE	1 E.P. D'INDORE A GWALORE DU 27/2/1908 + T.P. HOLKAR 3 1 E.P. RECOMMANDE DE SANGRUR A CALCUTTA DU 19/5/1899 + T.P. ETAT JHIND 41	80
20. EGYPT	4 E.P. TYPE SPHYNX ET PYRAMIDES EN SERV. INTERIEUR 1896/99	80
21. OLYMPIADES	1 L. REC. AVEC A.R. DE BUCAREST A GIVET DU 8/11/1957 T.P. CONCERNANT LES J.O. DE MELBOURNE	80
22. BALLON	VOL DU 30/9/1979 DE BRAINE LE COMTE A HANNUT T.P. 1923 ET 1944	200
23.	VOL DU 9/5/1981 DE RONQUIERES A NIVELLES T.P. 2006/2007	200
24. 1ier VOL	1ière LIAISON PAR HELICOPTERE BXL/BONN DU 5/10/1953 T.P. 846-849-852-919 VOL PREVU LE 1/9/53 REPORTE AU 5/10/53	80
25.	1ière LIAISON PAR HELICOPTERE BXL/DUISBURG DU 7/5/1956 T.TETE-BECHE 22	80

26.	BELGIQUE : 221/33	**	5600	2240
27.	360		1600	640
28.	361		1500	600
29.	504/11		4400	1760
30.	573/82		125	50
31.	1005/07		4800	1920
32.	1013/18		400	160
33.	1076/81		500	200
34.	1182/87		350	140
35.	1233/38		160	65
36.	FRANCE : 337/38		70	140
37.	388		40	80
38.	1166/71		110	220
39.	1278/79		50	100
40.	1363/65		105	210
41.	1603/08		70	140
42.	BELGIQUE : 357		135	55
43.	358		225	90
44.	583/92		125	50
45.	625/30		125	50
46.	879/80		2750	1100
47.	946/51		5600	2240
48.	1082/88		500	200
49.	1114/20		500	200
50.	1262/68		160	65
51.	1551/53		180	75
52.	PA 8/11		555	220
53.	PA 28/29		300	120
54.	FRANCE : 345/47		60	120
55.	663/67		28	55
56.	1345/50		150	300
57.	1370/75		70	140
58.	BELGIQUE : 38/41	ob.	3350	1200
59.	40	*	11000	4000
60.	46/52	ob.	2500	900
61.	74/80		1250	450
62.	132/34	-	2650	975
63.	179/81	**	700	300
64.	221/33	*	2400	900
65.	308/14		1600	600
66.	326/32		2600	1000
67.	356/62		4500	1700
68.	CONGO : 185/91		650	240

69.	CONGO : 228/67	*	1335	500
70.	277/95	ob.	330	115
71.	RUANDA-UR.: 126/47	**	1000	450
72.	FRANCE : 14b	ob.	275	450
73.	Ce lot n'existe pas			
74.	16a		160	250
75.	30		125	180
76.	68		425	670
77.	162/69	*	1600	2500
78.	249/51		650	1000
79.	258/62	ob.	353	550
80.	305	**	165	350
81.	330/33	*	320	500
82.	989/94		1100	1700
83.	1027/32		950	1500
84.	LUXEMBOURG : 276/81	*/ob.	3125	600
85.	514/16	**	12500	5000
86.	553/58		500	220
87.	570/75		450	200
88.	576/80		165	70
89.	603/09		350	160
90.	644/59		265	120
91.	MONACO : 473/7 + 489		78	150
92.	708/21		75	150
93.	FRANCE : Serv. 50/52		35	70
94.	BELGIQUE : 3 (4 marges)	ob.	3400	680
95.	61	**	2100	900
96.	792/97		8400	3600
97.	PA 26/27		2500	1000
98.	BF 6	ob.	1800	680
99.	BF 29	**	2350	900
100.	BELGIQUE : 9 (4 marges)	ob.	5500	1250
101.	22 (voisin à gauche)		6000	1750
102.	81/83 (DEPOT)	**	2500	1200
103.	51 (bande de 3)	ob.	2100	750
104.	317/24	**	10000	4750
105.	710/15 + 713a		495	190
106.	798/806		285	120
107.	1267 A/B		1500	595
108.	CF 173		2100	950
109.	CF 404 (P. Blanc)		7500	3500
110.	CONGO : Stan. 11/15		550	250
111.	Stan. 18/19		1600	750

112.	FRANCE :	576/80 (bande) .....	*	800	1000
113.		carnet 368 .....		325	590
114.		carnet 2014 .....		35	50
115.		carnet 2026 .....		55	80
<hr/>					
116.	BELGIQUE :	PA 15/23A .....	**	450	180
117.		64 .....	ob.	700	150
118.		43/44 .....	*	550	100
119.		82/83 .....		220	40
120.		181 .....	**	300	110
121.		418A/26 .....		75	36
122.		639 .....		500	150
123.		1121/27 .....		195	90
124.		1063/65 + 1089 + 1108/12 + 1121 + 1131/32 + 1150/51 .....		236	110
125.		1152 + 1159/62 + 1169/75 .....		200	90
126.		811 + 841 + 867 + 986 + 990 + 996 + 997 + 1010/11 + 1019 + 1024 + 1038 .....		220	100
<hr/>					
127.	BELGIQUE :	37 .....	ob.	50000	10000
128.		53/67 .....	*	20500	6000
129.		74/80 .....	ob.	1400	450
130.		134 + 134A .....		2200	600
131.		190/210 .....	*	2600	800
132.		258/66 .....	*/**	2600	800
133.		317/24 .....	*	3100	800
134.		351/52 .....		5400	1800
135.		504/11 .....		1250	450
136.		781/84 .....	**	600	220
137.		868/75 .....		1300	450
138.		943/45 .....	ob.	1800	700
139.		955/60 .....	**	1250	500
140.		987/89 .....		520	200
141.		1031 .....		1100	440
142.		1076/81 .....		500	200
143.		1096/1101 .....		750	300
144.		1102/07 .....		500	200
145.		1139/46 .....		500	200
146.		1176/81 .....		650	240
147.		BF 29 .....	*	1500	600
148.		BF 30 .....		6000	2200
149.		BF 31 .....	**	5300	2200
150.		P.U. 176/83 .....	ob.	1800	600
151.		T.B. 3/12 .....	*	2180	700
152.		301 .....	ob.	3500	1200